

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.35

Objet : Plan Communal de Sauvegarde

L'an deux mille neuf et le dix-neuf mai,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 13 mai 2009

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Michel RODEL, Guy BATTAGLINI, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY, Eric CLO

Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Noélie LASCOLS

Absents excusés : Pierre GUILLET, Pierre VALVERDE, Sylviane MONNOT
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir de Pierre GUILLET à Didier GERIN

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel CROS

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Annick MOURARET

Suite au courrier de Monsieur le Préfet de l'Isère en date du 30 mars dernier, qui rappelait l'obligation faite aux communes d'élaborer et mettre en place un « Plan Communal de Sauvegarde » Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des négociations qu'il poursuit avec le cabinet conseil GERISK de Voiron sur le sujet.

Les négociations qu'il a entreprises avec cette société concernent la réalisation du PCS pour un groupement de plusieurs communes de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. Ce groupement permet d'obtenir de la société GERISK des conditions financières plus avantageuses.

Outre le PCS de la commune de Saint-Prim, GERISK sera sollicité pour réaliser le « document unique » (DU) document obligatoire (Code du Travail) pour toutes structures employant du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- ◆ **Décide de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde ainsi qu'un Document Unique.**
- ◆ **Charge Monsieur le Maire de signer ces documents avec la société GERISK.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD